



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2020 - 18 h 00 A LA MAIRIE

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA

Absents excusés : André BARNOUIN, Michel FARE, Jean-Christophe DIANOUX

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 80

Lecture du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Ordre du jour :

- Autorisation d'estimer en justice : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à ester en justice conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT – 16° ; donne pouvoir à monsieur le Maire d'estimer en justice :
 - ✓ En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;
 - ✓ En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
 - ✓ Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.Autorise monsieur le Maire à faire représenter la commune à toutes audiences par le cabinet d'avocats de son choix.

- Rétrocession KRIEFF : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la parcelle E 1226 appartenant à monsieur KRIEFF d'une superficie de 01 ca ; dit que les frais ne seront pas supportés par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2020 - 18 h00 A LA MAIRIE

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA

Absents excusés : André BARNOUIN, Michel FARE, Jean-Christophe DIANOUX

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 80

Lecture du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Ordre du jour :

- Autorisation d'ester en justice : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à ester en justice conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT – 16° ; donne pouvoir à monsieur le Maire d'ester en justice :
 - ✓ En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;
 - ✓ En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
 - ✓ Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.Autorise monsieur le Maire à faire représenter la commune à toutes audiences par le cabinet d'avocats de son choix.

- Rétrocession KRIEFF : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la parcelle E 1226 appartenant à monsieur KRIEFF d'une superficie de 01 ca ; dit que les frais ne seront pas supportés par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40